CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E165898** **VALABLE JUSQU'AU** **28/04/2027**

ÉDITÉ LE 28/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE
Siret : 410 379 614 00010
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4410141
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8632000/003 208450/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8632000/003 208450/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : TOLLITTE ALEXANDRE

7 PETITE RUE
51800 BRAUX-SAINT-REMY

Téléphone : 03 26 60 77 02 **Fax :** 03 26 60 77 02
Portable : 06 23 97 85 72
Responsabilité légale :
TOLLITTE ALEXANDRE GERARD JOSE GÉRANT

Site Internet :
E-mail : sarltollitte@outlook.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 380 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 08:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E165898** **VALABLE JUSQU'AU** **28/04/2027**

ÉDITÉ LE **28/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1997
Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE

Siret : **410 379 614 00010**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4410141

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8632000/003 208450/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8632000/003 208450/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **TOLLITTE ALEXANDRE**

7 PETITE RUE
51800 BRAUX-SAINT-REMY

Téléphone : 03 26 60 77 02 **Fax :** 03 26 60 77 02
Portable : 06 23 97 85 72

Site Internet :
E-mail : sarltollitte@outlook.fr

Responsabilité légale :
TOLLITTE ALEXANDRE GERARD JOSE GÉRANT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier)	29/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	29/04/2025
o Fenêtres de toit	29/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/04/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	29/04/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/04/2025
o Isolation des combles perdus	29/04/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	29/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 08:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.